Académie de Rennes

Densification des bureaux de la DSDEN du Morbihan

VANNES (56)

LOT N°02 CLOISONS – FAUX-PLAFONDS

C.C.T.P.

PHASE : DCE

Maître d'ouvrage :

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité

Académie de Rennes
96, Rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
T : 02 23 21 78 38 / 06 16 29 98 10
Mail : christophe.lepine@ac-rennes.fr

Architectes :

msr ARCHITECTURE

MSR ARCHITECTURE
7, Place Maurice Marchais
56000 Vannes
T : 02 57 62 09 17
Mail : contact@msr-architecture.fr

Economistes de la construction :

107eco Economistes de la construction

107 ECO
PA de Kerdroual – Route de Larmor
56270 PLOEMEUR
T : 02 97 37 40 05
Mail : accueil@107eco.fr

Bureau d'études fluides :

BECOME 56 INGÉNIERIE FLUIDES
PARTENAIRE 2025 / 2026

BECOME56
52, Avenue Paul Duplaix
56000 VANNES
T : 02 97 63 68 49
Mail : contact@become56.fr

DCE
OCTOBRE 2026

SOMMAIRE :

LOT N°02 CLOISONS - FAUX-PLAFONDS 3

0 GENERALITES 3
0.1 Consistance des travaux 3
0.1.1 Généralités 3
0.1.2 DTU et normes 3
0.2 Hypothèses techniques de construction 3
0.3 Matériaux et mise en oeuvre 3
0.3.1 Blocs portes 3
0.3.1.1 Mise en oeuvre de bloc porte en cloisons sèches 3
0.3.1.2 Disposition de mise en oeuvre de bloc porte 3
0.3.2 Coupe des profils pour faux-plafonds 4
0.3.3 Incorporation en faux-plafonds 4
0.3.4 Plan de calepinage 4
0.3.5 Encastrement d'équipement électrique en cloison CF 4
0.4 Etudes et prestations complémentaires 5
0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur 5

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE 6
1.1 SPS ET ÉTUDES 6
1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets 6
1.2 TRAVAUX 6
1.2.1 Travaux de déposes / habillages / reprises / bouchements des cloisons et plafonds 6
1.2.1.1 Dépose de bloc-porte intérieur (non incorporé à une paroi ou cloison démolie) 6
1.2.1.2 Démolition de parois verticales 6
1.2.1.3 Percement en cloison pour baie libre et/ou bloc-porte 7
1.2.1.4 Bouchement sur emprise porte déposée et/ou cloison déposée 7
1.2.1.5 Reprise de cloisons plaque de plâtre 7
1.2.1.6 Raccords de plâtre et/ou plaques de plâtre 7
1.2.1.7 Reprise de plafond en plaque de plâtres 8
1.2.2 Cloisons de distribution 8
1.2.2.1 Cloison de distribution EI60 type D98/48 - 47 dB 8
1.2.3 Plafonds en plaques de plâtre 9
1.2.3.1 Plafond courant en plaques de plâtre sur ossature métallique 9
1.2.3.2 Habillage vertical de plénum 9
1.2.4 Plafonds suspendus en dalles 9
1.2.4.1 Raccords faux-plafond existant avec cloisonnement existant 10
1.2.4.2 Dépose/repose dalles de laine minérale 10
1.2.4.3 Dalle acoustique en saillie 11

LOT N°02 CLOISONS - FAUX-PLAFONDS

0 GENERALITES

0.1 Consistance des travaux

0.1.1 Généralités

Outre les demandes particulières et non exhaustives indiquées ci-dessous, ainsi que les fournitures et les prestations prévues au présent CCTP, L'entrepreneur prévoit, au minimum, au présent article de son offre le coût de la consistance des travaux définies dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état", ainsi que tous les travaux de la profession nécessaires au parfait et complet achèvement des installations et travaux.

0.1.2 DTU et normes

L'ensemble des DTU, des normes AFNOR (Association Française de Normalisation), de avis techniques et en particulier mais de manière non exhaustive :

- DTU 25.42 - Norme NF P 72-204 : ouvrages intérieurs fixes de doublage de mur ou d'habillage - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre isolant
- DTU 25.41 - Norme NF P 72-203 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre - plaques de plâtre cartonnées
- DTU 25.1 - Norme NF P 71-202 : Enduit intérieur en plâtre plâtres et à base de plâtre
- DTU 25.41 - Norme NF P 72-203 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre - Plaques à faces cartonnées
- DTU 25.31 - Norme NF P 72-202 : carreaux de plâtre
- DTU 58.1 - Norme NF P68-203 : Ouvrages plafonds suspendus modulaires
- DTU 45.10 - Norme NF P75-501 : Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées
- DTU 45.11 - Norme NF P75-502 : isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac en laines minérales ou en ouate de cellulose
- DTU 27.1 - Norme NF P15-202 : Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant

0.2 Hypothèses techniques de construction

Les hypothèses techniques de construction propres au présent projet sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.3 Matériaux et mise en œuvre

0.3.1 Blocs portes

0.3.1.1 Mise en œuvre de bloc porte en cloisons sèches

Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu
La pose des huisseries de ces blocs portes est réalisée par l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure.

Pour les autres types de blocs-portes :

- Pour les cloisons sèches, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure approvisionne les huisseries à l'emplacement défini par l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement qui en effectue la pose; il donne à celui-ci les indications nécessaires et contrôle que celles-ci sont respectées lors de la mise en œuvre y compris l'aplomb et le parfait calfeutrement.
- Pour les parois en briques de terre cuite, la fixation des menuiseries est effectuée avec des chevilles agréées par le fabricant de briques et bénéficiant d'un PV; le perçage s'effectue impérativement sans percussion.
- Pour les parois en carreaux de plâtre, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure fourni les pattes à scellement à l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement.
- Pour les autres types de cloisons : la pose est réalisée par l'entrepreneur titulaire du lot menuiserie intérieure.

0.3.1.2 Disposition de mise en œuvre de bloc porte

Disposition de mise en œuvre de porte légère en cloison sèche :

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :

- pour les huisseries bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur trois barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l'huisserie métallique

La fixation du pied d'huisserie est assurée soit :
- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d'huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est assurée soit :
- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d'huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà ;
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Disposition de mise en œuvre de porte lourde en cloison sèche :

Le montant d'ossature situé de part et d'autre de l'huisserie est renforcé soit :
- par un rail emboîté sur toute la hauteur ;
- par boxage de deux montants ;
- par remplacement des montants courants par des montants renforcés (épaisseur 1,5 mm).

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :
- pour les huisseries bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur quatre barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l'huisserie métallique

La fixation du pied d'huisserie est assurée soit :
- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloison à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d'huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est assurée soit :
- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d'huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà ;
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Les plaques de plâtre doivent être emboîtées à refus en fond d'huisserie.

Disposition concernant les portes très lourdes :
En raison des fortes sollicitations mécaniques résultant de leur fonctionnement, la fixation de ces portes doit être assurée indépendamment des cloisons.

L'huisserie doit être fixée sur une ossature support spécifique hors lot cloison, cette ossature pouvant être ou non incorporée dans la cloison.

0.3.2 Coupe des profils pour faux-plafonds

Les profils ne doivent pas être coupés en milieu de local, ils doivent filer de mur à mur.

0.3.3 Incorporation en faux-plafonds

Le présent entrepreneur se met en rapport avec les entrepreneurs réalisant les travaux des corps d'état techniques (tels que la plomberie, la ventilation, le chauffage, l'électricité, etc...) pour prendre en compte toutes les sujétions permettant la mise en oeuvre aisée et efficace des éléments encastrés dans les faux-plafonds.

Les découpes pour incorporation des luminaires, des bouches d'extraction de vmc, etc... sont réalisées par le présent entrepreneur en coordination avec les entrepreneurs à qui cela est nécessaire.

0.3.4 Plan de calepinage

Avant début de mise en œuvre des éléments de plafonds, le plan de calepinage des dalles ou des panneaux pour chaque local et chaque type de plafonds suspendu est fourni au maître d'œuvre.

0.3.5 Encastrement d'équipement électrique en cloison CF

Les différentes dispositions, permettant la mise en oeuvre des organes électriques (prises et interrupteurs) avec boîtiers non-protégés en cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique, sont à prendre en compte afin de conserver le degré coupe-feu des cloisons.

Nota :
- **Prévoir coordination avec le ou les entrepreneurs en charges des travaux d'électricité.**

0.4 Etudes et prestations complémentaires

Les études et prestations complémentaires dues par chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur

Les documents à remettre par chaque entrepreneur sont précisés dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelés dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE

1.1 SPS ET ÉTUDES

1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets

L'entrepreneur prévoit au présent article de son offre le coût des prestations d'installation de chantier, de sécurité, de protection de la santé, des intérêts communs et de la gestion des déchets qui lui sont affectés et définies dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

Localisation :

- *Pour l'ensemble des prestations à la charge du présent entrepreneur suivant PGCSPS et plan d'installation de chantier Architecte*

1.2 TRAVAUX

Validation sur plans EXE :

- Pour l'ensemble des lots, la validation des prestations et dispositions techniques sera effectuée exclusivement sur la base des plans d'exécution (EXE) établis avant réalisation des travaux.

1.2.1 Travaux de déposes / habillages / reprises / bouchements des cloisons et plafonds

Localisation :

- *Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte*

1.2.1.1 Dépose de bloc-porte intérieur (non incorporé à une paroi ou cloison démolie)

Dépose de bloc-porte intérieur avec dormant compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, reconstitution et/ou les raccords et les reprises de toute nature au droit des parois conservées.

Évacuation des gravats et éléments déposés sur les sites susceptibles de les recevoir dans le respect de la réglementation.

1.2.1.1.1 Pour bloc-porte 1 vantail

Localisation :

Pour les blocs-portes intérieurs existants rendus inutiles dans le cadre du projet (non incorporés à une paroi ou cloison démolie) :

Rez-de-chaussée :

- *pour la porte entre le hall d'accueil et le local réception*

1.2.1.2 Démolition de parois verticales

Démolition de parois verticales et cloisonnements de toutes natures et des ouvrages incorporés et rapportés (menuiseries, faïence, mains-courantes, cimaises, électricité, plomberie, chauffage, appareillages, canalisations, réseaux, etc...), compris tous coupements ou descellements d'éléments de structure s'il y a lieu, raccords et reprises au droit des parois (sols, murs, plafonds) permettant la réalisation des finitions sans interventions complémentaires de corps d'état secondaires, reconstitution de sol au droit des parois démolies pour raccordements avec sols existants et évacuation de l'ensemble des gravats aux décharges dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nota :

- *tous les ouvrages, de gros-oeuvre ou de second-oeuvre, abîmés lors des travaux du présent Entrepreneur sont repris par celui-ci à ses frais;*
- *l'emprise des parois au sol doit être parfaitement rebouchée au mortier de ciment, par le présent lot, pour reconstitution d'un sol permettant la pose de revêtement collé par le titulaire du lot "Revêtement de sol".*

1.2.1.2.1 Pour cloisons légères

Localisation :

Pour l'ensemble des cloisons et gaines verticales non-conservées du projet suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte :

R+3 :

- *cloisons entre la salle de réunion 301 et le dégagement (compris bloc-porte)*
- *cloisons entre la salle de convivialité 304 et le dégagement (compris bloc-porte)*

1.2.1.3 Percement en cloison pour baie libre et/ou bloc-porte

Création d'une ouverture en cloison existante destinée à recevoir ou non un bloc-porte, comprenant de manière non exhaustive :

- la dépose de tous les éléments sur l'emprise du percement;
- l'ensemble des étaiements et protections nécessaires;
- la réalisation en voussure d'un renforcement de la cloison (chevêtre) avant démolition et réception de l'huisserie;
- la démolition de la cloison de toute nature, avec sciage soigné préalable sur l'emprise de l'ouverture à créer;
- l'élimination et le remplacement des parties abîmées dito existant;
- la réalisation d'une arase de mise à niveau au sol;
- les reprises et raccords d'enduits (ou plaques de plâtre) de part et d'autre, avec reconstitution du degré coupe-feu de la cloison existante;
- les reprises et raccords divers, et toutes sujétions permettant la mise en oeuvre de l'huisserie du bloc-porte;
- la pose de l'huisserie/bâti de la menuiserie fourni par le menuisier;
- l'évacuation des gravats aux décharges appropriées dans le respect de la réglementation en vigueur;
- et toutes prestations nécessaires à un parfait achèvement des travaux.

1.2.1.3.1 Pour baie libre et/ou bloc-porte

Localisation :

Pour l'ensemble des passages créés du projet suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte :

Rez-de-chaussée :

- *Pour la porte créée entre le local réception et le hall d'accueil*

1.2.1.4 Bouchement sur emprise porte déposée et/ou cloison déposée

Bouchement en parement de plâtre BA18 EI60 (coupe-feu 1 heure) sur emprise porte et châssis supprimés dans cloison existante, comprenant de manière non exhaustive, le bouchement en matériaux de même nature que la cloison existante ou autres, avec reconstitution de la cloison, les enduits plâtre de finition aux deux faces ou plaques de plâtre, les reprises et raccords divers.

Nota :

- Dans tous les cas, les matériaux utilisés et la réalisation des travaux doivent permettre de respecter les caractéristiques techniques de la paroi considérée (solidité, feu, acoustique, étanchéité à l'air ...) et présenter un niveau et une finition permettant la réalisation des ouvrages de second-oeuvre.

Localisation :

Pour l'ensemble des passages créés du projet suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte :

Rez-de-chaussée :

- *Pour la porte entre le local réception et le hall d'accueil*

1.2.1.5 Reprise de cloisons plaque de plâtre

Reprise de cloisons en plaque de plâque dito existant, comprenant la création de cloisons de distributions en matériaux de même nature que la cloison existante ou autres, avec reconstitution de la cloison, les enduits plâtre de finition aux deux faces ou plaques de plâtre, les reprises et raccords divers.

Nota :

- Dans tous les cas, les matériaux utilisés et la réalisation des travaux doivent permettre de respecter les caractéristiques techniques de la paroi considérée (solidité, feu, acoustique, étanchéité à l'air ...) et présenter un niveau et une finition permettant la réalisation des ouvrages de second-oeuvre.

Localisation :

- *Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte (provision)*

1.2.1.6 Raccords de plâtre et/ou plaques de plâtre

Raccord enduit plâtre, finition lissée, parfaitement dressé en tous sens compris arêtes, cueillies, calfeutrement, renformis et toutes sujétions permettant la mise en œuvre des revêtement muraux faïence et/ou toile de verre, ou la mise en peinture suivant localisation.

Nota :

- *Protection et finition des angles saillants par baguettes métalliques non oxydables ou PVC scellées dans le plâtre.*
- *La dureté de l'enduit sera supérieur à 60 shore C.*
- *Le présent Entrepreneur peut proposer dans son offre le remplacement des enduits plâtre par le collage d'une plaque de plâtre. Il doit indiquer clairement dans son offre la solution qu'il retient et la nature du parement. Ce remplacement prendra en compte la totalité des sujétions dues à ce remplacement.*

Localisation :

- *Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte (provision), à la traversée des réseaux terminaux*

1.2.1.7 Reprise de plafond en plaque de plâtres

Plafond REI constitué de plaques de plâtre hautes résistantes au feu vissées sur une ossature en acier galvanisé composé de fourrures et d'entretoises, reliée au support par l'intermédiaire de suspentes et/ou tiges filetées appropriées en acier galvanisé, compris raccords téclip, fixations et toutes sujétions.

Entraxe des suspentes, fourrures et entretoises, traitement des joints suivant les prescriptions du fabricant.

Mise en oeuvre conforme aux normes NF P72-203 (DTU 25.41) concernant les ouvrages en plaques de parement en plâtre, NF P68-201 (DTU 25.232) concernant les plafonds suspendus, aux avis techniques et prescriptions du fabricant.

Caractéristiques minimales demandées :
- Résistance au feu : REI60
- Réaction au feu : A1

Produits proposés ou équivalents avec obligation de résultat :
- *Plafond type SINIAT PREGYMETAL TECLIP - REI 60, fourrures et entretoise S47, téclip, suspentes pivot ou P41, parement une plaque PREGYFLAM BA13*

Localisation :
- *Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte (provision)*

1.2.2 Cloisons de distribution

Pour mémoire :
- ***Les cloisons acoustiques et les cloisons de la zone cuisine sont montées avant les chapes, doivent être prolongées en traversée des doublages et montées jusque sous dalle de plancher haut ou couverture.***
- ***Les autres cloisons seront montées après coulage des chapes.***

1.2.2.1 Cloison de distribution EI60 type D98/48 - 47 dB

Cloison de distribution constituée de plaques de plâtre BA13 avec parement extérieur haute dureté vissées sur une ossature en acier galvanisé, avec une isolation en panneaux en laine minérale à base de liant végétal mis en place dans le vide de construction entre les parements.

Protection en pied dans les pièces humides ou en cas de pose avant chape, traitement des joints et angles suivant les prescriptions du fabricant.

Mise en œuvre conforme aux normes NF P72-203 (DTU 25.41) et aux prescriptions du fabricant.

Nota :
- *Compris adaptation des ossatures (renforts, entraxes, doublement des montants) en fonction des revêtements muraux et des différentes hauteurs du projet, conforme aux caractéristiques demandées et aux prescriptions du fabricant.*

Caractéristiques demandées :
- *Indice d'affaiblissement acoustique : **Rw + C = 47 dB***
- *Résistance au feu : **EI 60 (coupe-feu 1 heure)***
- *Classement feu des plaques : A2-s1, d0*
- *Parement extérieur haute dureté*
- *Les isolants bénéficient d'un certificat ACERMI*

Produits proposés ou équivalent avec obligation de résultat :
- *Cloison type SINIAT PREGYMETAL D98/48, **2 BA 13 pour chaque parement (2 Pregyplac standard + 2 Pregydur en parement extérieur)**;*
- *Isolation par panneaux de laine de verre type KNAUFINSULATION ULTRACOUSTIC de 45 mm d'épaisseur - R = 1,10 m².K/W;*
- *Polyane ou U pvc pour protection en pied* (avec remontée de 2 cm du sol fini).

Localisation :
- *Pour cloisonnement des locaux suivants :*

R+3 :
- pour cloison entre la salle de réunion et le dégagement
- pour cloison entre le secrétariat médical et le local médecin

1.2.3 Plafonds en plaques de plâtre

1.2.3.1 Plafond courant en plaques de plâtre sur ossature métallique

Plafond constitué de plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé reliée au support par l'intermédiaire de suspentes en acier galvanisé.

Entraxe des suspentes et fourrures, traitement des joints suivant les prescriptions du fabricant.

Mise en œuvre conforme à la norme NF P72-203-1-1 (DTU 25.41 P1-1), aux avis techniques et prescriptions du fabricant.

Caractéristiques minimales demandées :

- *Réaction au feu : A2-s1, d0*

Nota :

- *Prévoir toutes sujétions pour encastrement des rails lève-malades en plafond dans les chambres résidents;*
- *Prévoir coordination avec l'entrepreneur en charge du lot "Rails de transfert".*

Produits proposés ou équivalents avec obligation de résultat :

- *Plafond type SINIAT PREGYMETAL, fourrures S47, une plaque PREGYPLAC BA13 standard en parement.*

Localisation :

- *Pour l'imposte en plâtre au niveau de la cuisine dans la salle convivialité*

1.2.3.2 Habillage vertical de plénum

Remontées de plénum constitué de plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé sur une ossature en acier galvanisé composée de rails et montants et/ou fourrures et cornières, compris toutes sujétions de parfaite finition.

Traitement des joints suivant les prescriptions du fabricant.

Mise en œuvre conforme à la norme NF P72-203-1-1 (DTU 25.41 P1-1), aux avis techniques et prescriptions du fabricant.

Caractéristiques minimales demandées :

- *Réaction au feu : A2-s1, d0*

Nota :

- *Prévoir coordination avec l'entrepreneur en charge du lot "Plafonds suspendus".*

Produits proposés ou équivalents avec obligation de résultat :

- *Habillage type SINIAT PREGYMETAL, une plaque PREGYPLAC BA13 standard en parement, BA6 ou BA10 standard pour les parties cintrées*

Localisation :

- *Pour l'imposte en plâtre au niveau de la cuisine dans la salle convivialité*

1.2.4 Plafonds suspendus en dalles

- *Nota :*
- Prévoir, en liaison avec l'architecte, un calepinage et les réservations tenant compte du positionnement et de la nature des luminaires choisis;
- Prévoir, en liaison avec les entrepreneurs concernés, les réservations, les découpes et **les ossatures complémentaires au droit des luminaires encastrés, des bouches d'extraction et d'insufflation de la ventilation, des diffuseurs d'air (compris rails supports complémentaires), détecteurs, éclairage de sécurité, sonorisation, ...,** avec ossature permettant une surélévation de l'isolation au-dessus des luminaires encastrés;
- Coordination à prévoir avec le lot Electricité pour la pose des équipements électriques et chemin de câbles, et la fixation des chemins de câbles;
- Pour un nettoyage facile, les plafonds sont montés avec des clips adaptés permettant le démontage pour accès au plénum;
- Prévoir toutes les sujétions pour l'habillage des plénums au droit des remontées, avec ossature complémentaire;
- Dans les petits locaux, mise en oeuvre complémentaire de clips afin d'éviter le déplacement des dalles par dépression lors de l'ouverture ou de la fermeture des portes;
- Les profils d'ossature support des dalles de faux-plafonds doivent prendre en compte la charge de l'isolation thermique/acoustique, dans le cas d'isolation thermique/acoustique posée sur l'ossature des faux-plafonds;
- Les ossatures doivent tenir compte du poids des équipements divers (luminaires, panneaux rayonnants, etc ...).
- Les dalles en périphérie des locaux et au droit des réservations sont chanfreinés avec enduisage des chants de coupe.

1.2.4.1 Raccords faux-plafond existant avec cloisonnement existant

Raccord enduit plâtre, finition lissée, parfaitement dressé en tous sens compris arêtes, cueillies, calfeutrement, renformis et toutes sujétions permettant la mise en œuvre des revêtement muraux faïence et/ou toile de verre, ou la mise en peinture suivant localisation.

Nota :

- *Protection et finition des angles saillants par baguettes métalliques non oxydables ou PVC scellées dans le plâtre.*
- *La dureté de l'enduit sera supérieur à 60 shore C.*
- *Le présent Entrepreneur peut proposer dans son offre le remplacement des enduits plâtre par le collage d'une plaque de plâtre. Il doit indiquer clairement dans son offre la solution qu'il retient et la nature du parement. Ce remplacement prendra en compte la totalité des sujétions dues à ce remplacement.*

Localisation :

- *Pour reprise du parement des parois (hors parois doublées ou recevant un habillage en plaques de plâtre) du projet suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte*

1.2.4.2 Dépose/repose dalles de laine minérale

Dépose/Repose de dalles de faux-plafonds de toute nature **pour besoin entreprises CFO/CFA et CVC**, avec revêtements, ouvrages incorporés ou rapportés sur ces plafonds tels que les coffres, les remontées verticales, les réseaux, les luminaires, les chemins de câbles, les isolants, etc... compris tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires.

Prévoir stockage des dalles dans local mis à disposition par le MOA.

Dans l'ensemble des locaux ou des déposes de plafonds et/ou faux plafonds ont été effectués, prévoir pour permettre la réalisation des travaux des autres corps d'état :

- la reconstitution et/ou les raccords et les reprises de toute nature au droit des parois verticales conservées;
- la reconstitution et/ou les raccords et les reprises de toute nature des supports de plafonds conservés.

Evacuation des gravats sur les sites susceptibles de les recevoir dans le respect de la réglementation.

Nota :

- *Dans tous les cas, les matériaux utilisés et la réalisation des travaux doivent permettre de respecter les caractéristiques techniques de la paroi considérée (solidité, feu, acoustique, étanchéité à l'air ...) et présenter un niveau et une finition permettant la réalisation des ouvrages de second-oeuvre..*

Localisation :

Pour les travaux d'architecture :
Rez-de-chaussée :

- *Partiellement au niveau de l'espace bulle 01 et 02 du rez-de-chaussée*
- *Partiellement au niveau du mur mobile entre l'espace CIO et la salle de réunion du rez-de-chaussée*
- *Dans la salle de réunion 014-bis au rez-de-chaussée pour les dalles de laine minérale remplacé par des dalles acoustique en saillie*

R+1 au R+3 :

- *Au niveau du mur mobile du R+3*
- *Dans la salle de convivialité 301/304 au R+3 pour les dalles de laine minérale remplacé par des dalles acoustique en saillie*
- *Dans le local médecin*

Pour les travaux de CVC :
Rez-de-chaussée :

- *Pour l'espace bulle 01/02, CIO, hall d'accueil, réception, salle de réunion*

R+1 :

- *Au niveau de la bulle 01*

R+2 :

- *Au niveau de la bulle 02*

R+3 :

- *Dans le secrétariat médical, médecin, au niveau de la bulle 03, salle de convivialité*

Pour les travaux de CFO/CFA :
Rez-de-chaussée / R+1 / R+2 / R+3 et R+4 :

- *Dans les circulations*

1.2.4.3 Dalle acoustique en saillie

Dalles acoustiques de plafond en saillie composée de polyester recyclé avec habillage textile uni fixation par pattes métalliques destinées au traitement acoustique des plafonds s'intégrant directement dans l'ossature de plafond suspendu existante.

La pose des dalles s'effectue par substitution simple des dalles de plafond existantes, sans modification lourde de l'ossature compris toutes sujétions.

Caractéristiques des produits :

- *Dalles de 600 x 600 x 60 mm, bords droits*
- *Coloris au choix de l'architecte*
- *Performances acoustiques : coefficient d'absorption a w = 0,85*
- *Réaction au feu : M1 (non feu)*

Produit proposé ou équivalent avec une obligation de résultat :

- *Dalle acoustique en saillie pour plafond BLOCSOUND de chez ARTECK en dalles de 600 x 600 x 60 mm sur ossature existante*

Localisation :

Rez-de-chaussée :

- *Dans la salle de réunion 014-bis*

R+3 :

- *Dans la salle de réunion et l'espace convivialité*